

Compte Administratif 2021

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 30 mai 2022

<u>Sommaire</u>

Introduction	3
Résultats de clôture	4
1) FONCTIONNEMENT	4
1.1 Recettes de gestion courante	5
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales	6
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC	7
1.1.3 Dotations de l'Etat	7
1.1.4 Autres recettes	8
1.2 Recettes financières et exceptionnelles	9
1.3 Dépenses de gestion courante	10
1.3.1 Dépenses de personnel	10
1.3.2 Charges à caractère général	11
1.3.3 Autres charges de gestion courante	11
1.3.4 Atténuations de produits	11
1.4 Dépenses exceptionnelles	12
II - INVESTISSEMENT	12
2.1 Recettes « hors emprunt »	13
2.2 Emprunt	13
2.3 Dépenses d'équipement	14
2.4 Dépenses financières (hors dette)	14
2.5 Exécution des AP/CP	15
2.6 Dette	16
III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT	16
V - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	17
V - RATIOS	18
VI - RÉSULTAT DE CLÔTURE	19
Annexe Dette	20
Structure de la dette	20
Répartition par prêteurs	21

INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire, et constate la clôture du cycle budgétaire annuel.

Depuis 2021, la ville n'a plus de budget annexe : il n'y a que le budget principal retraçant l'ensemble des activités municipales y compris celles assujetties à la TVA.

Les résultats qu'il fait apparaître sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Au total 171,5 millions ont été dépensés en 2021 pour Béziers et les bitterrois.

Pour l'exercice 2021, le compte administratif a été précédé par :

- * le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 novembre 2020,
- * le vote du budget primitif le 14 décembre 2020,
- * le vote de décisions modificatives, le 6 avril 2021, le 8 juin 2021, le 27 septembre 2021 et le 25 octobre 2021.

Dans le débat d'orientations budgétaires pour 2021, les objectifs fixés en matière de gestion financière étaient les suivants :

- soutenir l'activité en mettant en œuvre un programme d'investissement nécessaire et ambitieux,
- ne pas augmenter les taux d'imposition,
- maintenir l'épargne brute au dessus de 20 millions et le ratio de solvabilité en dessous de 8 années.

La crise sanitaire COVID 19 qui s'est poursuivie en 2021, a beaucoup moins affecté les activités et projets municipaux qu'en 2020.

Ainsi, le programme annuel d'investissement a été réalisé à 82,5 %: les dépenses d'équipement ont atteint 48,5 millions contre 34 millions en 2020.

Elle a toutefois généré des dépenses supplémentaires partiellement compensées par l'État, comme le fonctionnement du centre de vaccination.

Les objectifs de gestion financière fixés lors du débat d'orientations budgétaires ont été néanmoins atteints.

L'excédent de fonctionnement 2021 y compris résultat antérieur reporté, est de 21,308 millions.

Pour obtenir le résultat de clôture 2021, il faut ajouter à cet excédent, le besoin de financement de l'investissement 2021 (-12,567 millions), ainsi que celui des restes à réaliser (- 5,144 millions).

L'excédent de clôture du budget, prenant en compte les restes à réaliser, est donc de 3,6 millions.

RESULTATS DE CLOTURE

Budget Principal					
Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	Résultat net	
Libelles	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	(RAR)	(y cp RAR)	
	T				
Recettes (R)	128 334 452,45 €	62 867 608,86 €	3 070 000,00 €		
Dépenses (D)	109 843 313,79 €	74 412 392,57 €	8 214 000,00 €		
Résultat 2021	18 491 138,66 €	-11 544 783,71 €	-5 144 000,00 €		
Report résultat antérieur	2 816 684,33 €	-1 021 889,01 €			
Résultat de clôture	21 307 822,99 €	-12 566 672,72 €	-5 144 000,00 €	3 597 150,27	

I - FONCTIONNEMENT

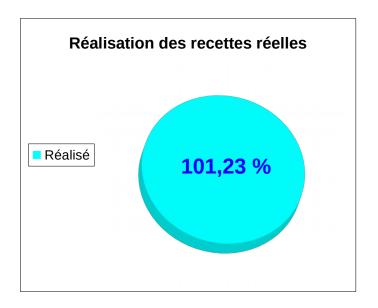
Les recettes réelles totales 2021 s'élèvent à 125,596 millions.

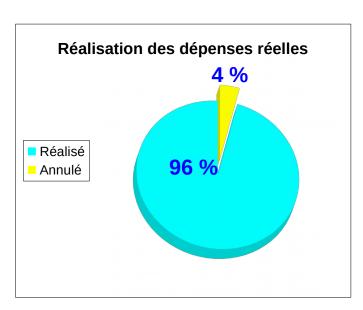
Les recettes réalisées restent supérieures aux recettes prévues et inscrites : 125,6 millions réalisés contre 124,1 millions inscrits.

Leur taux de réalisation est de 101,23 %.

Les dépenses réelles 2021, s'élèvent à 100,125 millions alors que le total des inscriptions était de 104,2 millions.

Leur taux de réalisation est de 96 % par rapport au total inscrit, et 4 % des crédits inscrits (soit 4 millions), n'ont pas été consommés.



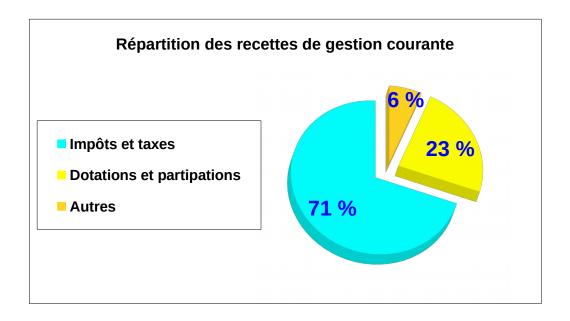


Pour le fonctionnement, seront analysées : les recettes de gestion courante, les recettes financières et exceptionnelles, puis les dépenses de gestion courante et les dépenses exceptionnelles.

1.1 Recettes de gestion courante

Elles représentent 98 % des recettes réelles de fonctionnement et regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

Elles progressent de 2,9 % (+ 3,4 millions €) entre 2021 et 2020 : 122,9 millions en 2021 pour 119,5 millions en 2020.



Milliers €	2020	2021	Evol.
Impôts et taxes	81 068	86 690	6,93 %
Contributions directes	53 632	58 7 97	9,63 %
Impôts ménages	53 453	58 531	
Rôles supplémentaires	179	266	
AC reçue	20 620	20 177	
Attribution FPIC	1 542	1 610	
Solde impôts et taxes	5 274	6 106	
Dotations et participations	32 588	28 654	-12,07 %
DGF	20 139	20 742	
Compensations fiscales	6 255	2 162	
Solde participations diverses	6 194	5 750	
Autres produits de fonctionnement courant	5 804	7 595	30,86 %
Produits des services	5 187	6 602	
Produits de gestion	543	904	
Atténuations de charges	74	89	
RECETTES DE GESTION COURANTE	119 460	122 939	2,91 %

La suppression de la taxe d'habitation et de la compensation des exonérations applicables pour cette taxe, explique la diminution du poste dotations et participations de 3,9 millions (cf ligne compensations fiscales).

Les autres postes de recettes connaissent des hausses; à souligner celle de 1,8 million des autres produits de fonctionnement courant, en particulier des produits liés à l'activité des services.

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

Les taux d'imposition votés en 2014, en baisse de 4 %, sont maintenus depuis. Pour mémoire :

- Taux de taxe d'habitation : 19,53 % - Taux de taxe foncière bâti : 26,54 %

- Taux de taxe foncière non bâti : 60,06 %.

L'évolution du produit en 2021, est la suivante :

Milliers €	2020	2021	Evol.
Produit Taxe Habitation	23 380	2 110	-90,98 %
Produit Foncier Bâti (FB)	29 426	55 618	89,01 %
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	646	653	1,08 %
Produit 3 Taxes ménages	53 453	58 381	9,22 %

Le produit des 3 taxes augmente de 4,9 millions entre 2021 et 2020.

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, la ville ne perçoit plus la taxe d'habitation que sur les logements vacants et les résidences secondaires. D'où la baisse du produit de cette taxe en 2021 (-91%).

Pour les autres locaux à usage d'habitation, la ville en compensation de la perte de produit de taxe d'habitation, reçoit la part départementale de taxe foncière concernant Béziers.

C'est ce qui explique la forte augmentation entre 2020 et 2021 de 89 %, du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans un contexte de maintien des taux d'imposition, la hausse du produit fiscal résulte essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (0,2 % en 2021 pour les taxes foncières), ainsi que de l'évolution physique des bases brutes (augmentation du nombre d'articles imposables et/ou actualisation des bases par les services fiscaux).

Le produit lié aux rôles supplémentaires augmente en 2021 : 266 000 € en 2021 contre 176 000 € en 2020.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants en vigueur depuis 2008 à Béziers, diminue de 105 K€ :

Produit taxe d'habitation	2020	2021
sur les logements vacants (en €)	756 006	649 146

Enfin les compensations perçues pour certaines exonérations fiscales, diminuent globalement en raison de la suppression de la compensation pour exonération de taxe d'habitation.

COMPENSATIONS FISCALES

Milliers €	2020	2021
Compensations TH (condition modeste)	5 876	0
Compensations FB (dont condition modeste, QPPV Exo. longue durée, établissements industriels à cpter de 2021)	324	2 154
Compensation FNB	55	0
Compensations fiscales	6 255	2 154

A noter, qu'à compter de 2021, est perçue une compensation pour la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels.

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC

Au titre de l'attribution de compensation, le montant perçu par la ville en 2021, 20,177 millions intègre des régularisations de trop perçus au titre des années 2019 et 2020, pour la mutualisation de la médecine préventive et la compétence transférée de gestion des eaux pluviales.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, la part versée à la ville est en progression.

FPIC (Milliers d'€)	2020	2021
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	1 542	1 610

1.1.3 Dotations de l'Etat

L'évolution de la population est prise en compte dans le calcul des dotations; la population totale au 1^{er} janvier 2021 était de 78 823 habitants : elle a progressé de 370 habitants.

Population

	2020	2021	Ecart
Population totale	78 453	78 823	370
Résidences secondaires	1 703	1 978	275
Divers	80	80	0
Population DGF	80 236	80 881	645

La dotation forfaitaire est en très légère hausse. Les dotations de péréquation, DSU et DNP continuent de progresser : + 559 K€. La DGF totale est donc en progression de 603 K€.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Milliers €	2020	2021
Dotation forfaitaire	9 290	9 334
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	10 849	11 408
dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)	8 442	8 895
dont Dotation nationale de Péréquation (DNP)	2 407	2 513
DGF TOTALE	20 139	20 742

1.1.4 Autres recettes

Milliers€	2020	2021
Autres recettes de gestion courante	11 998	13 344
Produits des services (Chapitre 70)	5 187	6 602
Produits de gestion (Chapitre 75)	543	904
Chapitre 74 (hs dotations/compens.) : Particip.	6 194	5 749
Atténuations de charges (Chapitre 013)	74	89

Les produits des services : 6,6 millions.

Ils progressent de 1,4 million en 2021 et se rapproche du montant réalisé en 2019 avant la crise COVID, soit 6,8 millions.

Ces produits regroupent :

- * les recettes liées aux occupations du domaine public (stationnement sur voirie dont forfaits post-stationnement (FPS), marchés, terrasses, maison batelière) : 2,3 millions.
- * les droits d'entrée perçus pour les différents services, culturel, social (dont petite enfance) et sportif : 883 K€.
- * les remboursements CABM des prestations assurées par la ville dans le cadre de conventions (par exemple : l' entretien des véhicules) ainsi que des charges de personnel : 1,7 million.

Les produits de gestion : 904 K€.

En hausse, ils comprennent essentiellement :

- * les revenus des immeubles (loyers) : 296 K€, en progression par rapport à 2020 car la crise Covid a moins affecté l'activité économique et il n'a pas été nécessaire d'exonérer autant qu'en 2020.
- * les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 388 K€.

Les participations (chapitre 74): 5,7 millions.

Il s'agit essentiellement de participations versées par l'État et la CAF:

- la dotation pour le service communal de santé : 472 K€,
- des participations et subventions : 1,8 million,
- les participations de la CAF pour les crèches et les ALSH: 3,4 millions.

Les atténuations de charges se sont élevées à 89 K€ en 2021 : elles comprennent essentiellement les remboursements d'indemnités journalières.

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

Milliers €	2020	2021
Recettes financières et exceptionnelles	7 432	2 657
Produits financiers	421	464
Produits exceptionnels	7 011	2 193
Cessions d'immobilisations	5 753	2 010
Mandats annulés	46	183
Autres	1212	0

Les produits financiers : 464 K€ ont été perçus en 2021.

223 K€ au titre de participations de la SEM PFO, 191 K€ au titre du fonds de soutien pour les 3 prêts structurés renégociés et 50 K€ pour les remboursements d'intérêts par VIATERRA sur les avances perçues.

Les recettes exceptionnelles, connaissent d'une année sur l'autre des variations pouvant être très importantes. En 2021, ces recettes ont diminué de 4,8 millions. Ont été réalisés :

- des cessions de bâtiments et de matériel pour 2 millions qui concernent essentiellement : la vente à VIATERRA de l'immeuble sis 88 Allée Paul Riquet pour 214 K€, et celle de l'immeuble CHAPPAZ 1,153 million.

Recettes de fonctionnement courant

(hors produits financiers et exceptionnels)

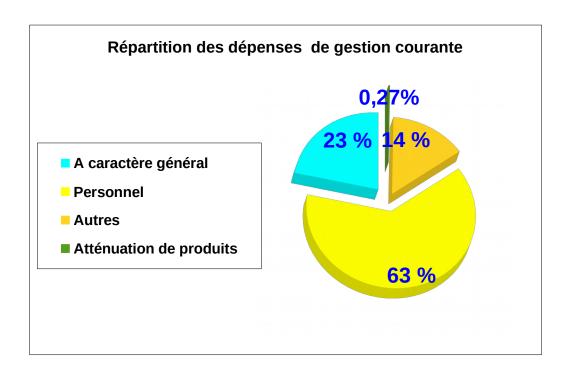
CE QU'IL FAUT RETENIR

Une progression de 3,5 millions (+ 2,91 %) supérieure à celle de 2020 qui résulte de l'évolution du produit fiscal, des produits des services et du domaine, des dotations et des participations.

1.3 Dépenses de gestion courante

Elles représentent 97,6 % des dépenses réelles de fonctionnement et regroupent : les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les atténuations de produits (chapitre 014). Elles sont en hausse de 3,1 million : 97,7 millions en 2021 contre 94,6 millions en 2020.

Elles augmentent de 3,25 %(+ 3,1 million €): 97,7 millions en 2021, contre 94,6 millions en 2020.



Milliers €	2020	2021
Dépenses de gestion courante	94 642	97 720
Charges à caractère général (Chap.011)	19 867	22 001
Charges de personnel (Chap.012)	60 349	61 360
Charges de gestion courante (Chap.65)	14 231	14 095
Atténuations de produits (Chap.014)	195	264

1.3.1 Dépenses de personnel : 61,4 millions

Elles augmentent de 1 million par rapport à 2020 (soit 1,7%) : contrairement à 2020, en 2021, la crise COVID a beaucoup moins ralenti les activités municipales.

Les équipements ont fonctionné normalement (pas de confinement et donc pas de fermeture) ; plus de manifestations sportives et culturelles nécessitant l'intervention des équipes municipales, ont été organisées.

La hausse s'explique aussi par les mesures d'avancement (glissement vieillesse technicité : GVT) et quelques recrutements non compensés par les départs en retraite.

Il est à noter que les remboursements de salaires et charges résultant des mises à disposition ou mutualisations avec la communauté d'Agglomération ont aussi progressé en 2021, de 520 K€.

En coût net, la hausse des dépenses de personnel en 2021 n'est donc que de 480 K€ soit 0,8 %.

1.3.2 Charges à caractère général : 22 millions

Elles regroupent les dépenses relatives aux fluides (eau, énergie), achats de fournitures, petit équipement, prestations de service, entretien maintenance, ...

Elles augmentent de 2,2 millions par rapport à 2020 et de 1,7 million par rapport à 2019. Cette hausse résulte essentiellement de la reprise d'un fonctionnement « normal » des équipements municipaux.

Les postes en progression (hausse > 100 000 €):

- les achats de prestations de services (+38%) : repas restaurants scolaires
- les dépenses d'énergie électricité (+10%) : consommation répartie sur toute l'année,
- les achats d'autres matières et fournitures (+10,7%),
- les primes d'assurance (+ 59%) : hausse des tarifs
- les études et recherches (+150 K€) : audit sécurité informatique, étude préalable gare routière,
- les autres frais divers et le divers (+ 450 K€) : diagnostic sentier de Bagnols, mise en sécurité immeuble rue d'Austerlitz, démolition immeuble 9 rue du Midi, prestations événementielles,
- les transports (+ 593 K€), transports scolaires, véhicules mis en fourrière,
- le gardiennage (+ 90% : + 259 K€) : chantiers et manifestations dont Féria,
- le nettoyage des locaux (+ 61% : + 289 K€) : expérimentation du nettoyage des établissements scolaires et maisons de quartier, par un prestataire.

Par ailleurs, des postes importants sont en baisse :

- les carburants pour la deuxième année consécutive : 291 K€ (- 37,5 %),
- l'eau : 272 K€ (-28,5%).

1.3.3 Autres charges de gestion courante : 14,095 millions

Elles regroupent les contributions versées au service départemental d'incendie et de secours, aux syndicats intercommunaux, les subventions de fonctionnement versées au CCAS ainsi qu'aux associations, les indemnités, frais de missions et cotisations retraite des élus.

Elles baissent globalement de 136 K€.

Cela s'explique notamment par la réintégration au sein du Budget principal de l'activité Congrès, la suppression du budget annexe et donc du versement d'une participation d'équilibre à ce budget.

1.3.4 Atténuations de produits

Il s'agit des remboursements de dégrèvements accordés par l'Etat pour la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que le reversement au CCAS du Fonds d'aide aux jeunes perçu du Département.

Leur montant a été de 264 K€ en 2021, contre 195 K€ en 2020.

1.4 Dépenses exceptionnelles

Milliers €	2020	2021
Dépenses exceptionnelles larges *	2 469	305

^{*} y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

En forte baisse en 2021, elles ont concerné:

- les titres annulés relatifs à des exercices antérieurs à 2021 : 212 K€
- les intérêts versés sur ligne de trésorerie et des charges d'intérêts complémentaires versés sur certains contrats de prêts : 93 K€.

Dépenses de fonctionnement courant (hors charges financières et exceptionnelles)

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les charges de fonctionnement courant ont progressé de 3,25 % soit + 3,1 millions.

II - INVESTISSEMENT

Les recettes réelles totales 2021 s'élèvent à 52,9 millions.

Leur taux de réalisation est de 80%, 4,6 % des crédits sont reportés sur 2022 (3,070 millions).

Les dépenses réelles 2021, s'élèvent à 71,417 millions.

Leur taux de réalisation est de 83,1 %, 9,5 % des crédits sont reportés sur 2022 (8,2 millions).

Milliers €	2020	2021
Recettes réelles d'investissement	49 282	52 991
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	4 524	4 868
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	5 843	6 408
Emprunt (Chap.16 y cp. cautions)	9 455	12 000
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, 204 et 27)	11 869	12 104
Excédent de fonctionnement affecté	17 591	17 611

Les recettes réelles d'investissement sont de 52,991 millions en progression par rapport à 2020.

2.1 Recettes « hors emprunt »

- Le Fonds de compensation de la TVA (calculé à partir des dépenses d'investissement 2020) et les taxes d'urbanisme (Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) se sont élevés à : 4,6 millions pour le FCTVA et 288 K€ pour les taxes d'urbanisme.
- Les subventions reçues soit 5,3 millions proviennent :
- * de la CABM: 20,3 % (1,1 million) correspondant à titre principal, aux acomptes du fonds de concours pour le cheminement Acropole,
 - * de l'Etat, % 48,1% (2,6 millions): Dotation politique de la ville pour diverses opérations réalisées dans les quartiers prioritaires Centre ville et Devèze, ANRU pour le PNRQAD et le NPRU, Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
- * du Département et de la Région : 16% (804 K€) : traversée piétonne Maison des solidarités, Stade Raoul Barrière, école des Tamaris.
 - * de divers partenaires : 11 %, (589 K€) , conventions PUP.
- Le produit des amendes de police: 1 million correspond au produit des contraventions établies à Béziers en matière de circulation routière (hors stationnement désormais dépénalisé), y compris celles résultant des radars.
- Les immobilisations financières et autres, soit 12 millions concernent :
- * les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions avec VIATERRA: 3 millions remboursés pour la ZAC Grandes Vignes/ Courondelle, 5 millions pour la ZAC de l'Hours, 2,5 millions pour les bureaux et 1,5 million pour la requalification du centre ville.
- Enfin, l'excédent de fonctionnement affecté, soit 17,6 millions, correspond à la part d'excédent de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2020, que le Conseil municipal a décidé d'utiliser pour financer les dépenses d'investissement 2021.

2.2 Emprunt

BP 2021 + DM	CA 2021
Inscriptions cumulées	Emprunts mobilisés
16 290 000 €	12 000 000 €

En 2021, le montant d'emprunt mobilisé a été de 12 millions :

- 5 millions contractés auprès de la Caisse d'Épargne : prêt à taux fixe de 0,78 % sur 20 ans,
- 3 millions contractés auprès du Crédit Agricole : prêt à taux fixe de 0,67 % sur 15 ans,
- 4 millions contractés auprès de la Banque postale : prêt à taux fixe de 0,83 % sur 20 ans.

Les dépenses réelles d'investissement sont de de 71,417 millions et leur taux de réalisation de 83.13 %.

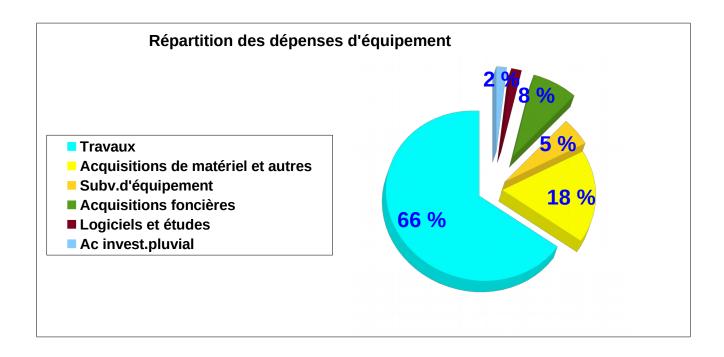
Elles regroupent, les dépenses d'équipement, les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.3 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	2020	2021
Dépenses d'équipement	34 051	48 472
Dépenses directes d'équipement	29 995	45 894
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	4 056	2 578

Après la hausse de 3,6 millions en 2020, les dépenses d'équipement **progressent encore** de 14,4 millions en 2021 pour atteindre 48,5 millions. Elles représentent 68 % des dépenses réelles d'investissement.

Elles ont concerné des travaux, des acquisitions, des frais d'études et des subventions d'équipement. Leur taux de réalisation est de 82,5 % en 2021.



Les travaux (33 millions) constituent la part la plus importante des dépenses d'équipement et représentent 66 %. Ils ont concerné en 2021, la reconstruction de l'école des Tamaris, la poursuite du chantier de l'Acropole, le démarrage de la construction de l'école Samuel Paty, pour ce qui concerne les opérations les plus emblématiques. De nombreux travaux ont été effectués dans diverses écoles et restaurants scolaires ; des cours d'écoles ont été rénovées (Pasteur et Herriot).

Des terrains en gazon synthétique ont été réalisés (ou refaits) au Stade de la Présidente et à Capendeguy.

Dans le cadre du programme annuel d'aménagement et de rénovation de voirie 2021, sont à signaler notamment : la Place David d'Angers, le Boulevard Jules Cadenat, le Boulevard de Verdun, la rue de la Crouzette, la rue des Martyrs de la Résistance, la rue du Garissou, le Boulevard Koenig, la rue de Bretagne, la rue Verdi...

2.4 Les dépenses financières hors dette

Il s'agit des avances de trésorerie versées à VIATERRA dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC : Courondelle, Hours, requalification du centre ville. En 2021, elle se sont élevées à : 12,4 millions.

2.5 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) Huit autorisations de programme étaient en cours d'exécution en 2021.

En milliers €

Intitulé de l'AP	Montant	Crédits de paiement réalisés au 01/01/2021	Crédits de paiement votés en 2021	Crédits de paiement consommés en 2021	Crédits de paiement à financer en 2022 et au delà
Accessibilité (2016 - 2021)	5 195	1 210	315	282	3 703
Plan lumière (2021 - 2025)	2 335	0	279	440	1 895
Ecoles (2015 - 2021)	11 085	9 659	1 073	930	Clôturée 2021
Liaison 9 écluses Acropole (2018 - 2023)	13 000	1 377	5 500	5 437	6 186
Renouvellement urbain Quartier de la Devèze (2019 - 2024)	17 500	909	6 215	5 808	10 783
Refonte Système Information (2020 - 2024)	3 200	1 018	1 003	997	1 185
5 000 arbres pour Béziers (2020 - 2026)	3 000	117	500	500	2 383
Construction parking silo et réaménagement gare routière (2021 -2026)	12 500	0	2 075	229	12 271
Total	67 815	14 290	16 960	14 623	38 406

Au 31/12/2021, le taux global d'exécution des AP/CP est de 42,6 %; pour celles s'achevant en 2021, il est de 74,25 %.

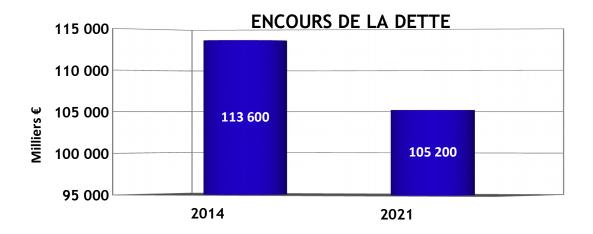
2.6 Dette

L'annuité de la dette, donc la dette remboursée en 2021, s'est élevée à 11,8 millions.

Elle se décompose ainsi : - capital : 9,6 millions. - intérêts : 2,2 millions.

De 2014 à 2020, l'encours de la dette a baissé régulièrement. En 2021, il augmente légèrement, de 2,4 millions.

Il était de 113,6 millions au 31/12/2014 et de 105,2 millions au 31/12/2021; en 2021, l'encours a progressé de 2,4 millions passant de 102,8 millions au 31/12/2020 à 105,2 millions.



III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Evolution de l'épargne depuis 2014

Milliers €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion courante	109 907	112 346	111 557	113 380	115 180	117 623	119 460	122 677
- Dépenses de gestion courante	93 721	93 519	94 770	94 567	93 571	95 509	94 642	97 457
= EXCEDENT BRUT COURANT	16 186	18 827	16 787	18 813	21 609	22 114	24 818	25 220
+ Solde opérations exceptionnelles et financières hors dette	-692	-1 550	1 649	-2 815	1 736	3 836	-790	434
= EPARGNE DE GESTION	15 494	17 277	18 436	15 998	23 345	25 950	24 028	25 654
- Intérêts	3 160	3 125	2 744	2 600	2 403	2 574	2 234	2 192
= EPARGNE BRUTE (ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	12 334	14 152	15 692	13 398	20 942	23 376	21 794	23 462
- Capital	8 059	8 337	8 370	8 233	8 405	12 522	9 279	9 592
= EPARGNE NETTE (ou capacité d'autofinancement nette : CAF nette)	4 275	5 815	7 322	5 165	12 537	10 854	12 515	13 870

Depuis 2018, l'épargne brute est supérieure à 20 millions et l'épargne nette dépasse les 10 millions.

En 2021, l'épargne brute augmente de 1,7 millions par rapport à 2020 et retrouve un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 : 23,5 millions.

L'épargne nette progresse aussi , de 1,4 millions.

Capacité de désendettement

Milliers €	2020	2021
Encours de la dette au 31.12 (source état de la dette annexé au compte administratif)	102 774	105 220
Epargne brute	21 794	23 462
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE (en années)	4,7	4,5

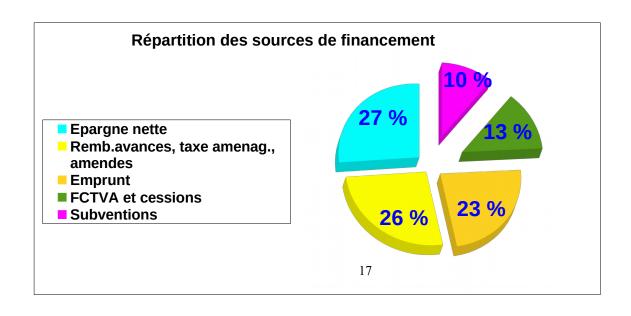
Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

```
* zone verte, « vertueuse » : ratio inférieur à 8 ans;
* zone orange, « endettement limite » : de 8 à 14 ans
* zone rouge, « critique »(surendettement) : à partir de 15 ans.
```

Grâce à la hausse de l'épargne brute en 2021, ce ratio a diminué. Rappelons qu'en 2014, ce ratio était de 9,5 années.

IV - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



En 2021, le financement de l'investissement a été assuré à 87 % par des recettes autres que l'emprunt : épargne nette en progression, Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), cessions d'immobilisations, remboursements d'avances de trésorerie par VIATERRA, taxe d'aménagement, produit des amendes, et subventions perçues, essentiellement de l'État, de l'Agglomération, et de la Région, en hausse de 1,2 million.

Milliers €	2020	2021
Financement des investissements	46 509	51 161
Epargne nette	12 515	13 870
Ressources propres d'inv. (RPI)	22 146	18 982
FCTVA	4 175	4 579
Produits des cessions	5 753	2 010
Remboursement avances, taxes urbanisme	12 218	12 393
Fonds affectés (amendes)	1 799	1 025
Subventions	4 044	5 284
Emprunt	6 005	12 000

V - RATIOS

Le calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants est effectué à partir des éléments issus du compte administratif 2021 et sur la base de la population totale 2021, soit 78 823 habitants.

A noter qu'il n'y a plus de comparaison de ces ratios avec ceux de la strate de population.

_	
Ratios	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 268,68 €
2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 593,40 €
3 - Dépenses d'équipement brut / Population	583,82 €
4 - Encours de la dette / Population	1 334,89 €
5 - Dotation globale de fonctionnement / Population	263,16 €
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,36%
7 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	87,26%
8 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	36,64%
9 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	83,78%
10 - Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement	19,00 %

Un nouveau ratio est introduit : il s'agit du ratio 10 « Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement ». Il indique qu'en 2021, la ville a consacré 19 % de ses recettes de fonctionnement pour financer l'investissement y compris le remboursement du capital de la dette.

VI - RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE

Fonctionnement (€)	2021
Dépenses réalisées (B)	109 843 314
Recettes réalisées (A)	128 334 452
Résultat de l'exercice (A - B)	18 491 139
Excédent antérieur reporté (C)	2 816 684
Résultat cumulé à affecter (A - B + C)	21 307 823

Le résultat cumulé de fonctionnement de 21,3 millions doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de l'investissement (réalisé 2021 et solde des restes à réaliser ou reports).

L'affectation du résultat fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Investissement (€)	2021
Dépenses réalisées (B)	74 412 393
Recettes réalisées (A)	62 867 609
Résultat de l'exercice (A - B)	-11 544 784
Solde antérieur reporté (C)	-1 021 889
Solde cumulé (A - B + C) = Besoin de financement 2020	-12 566 673

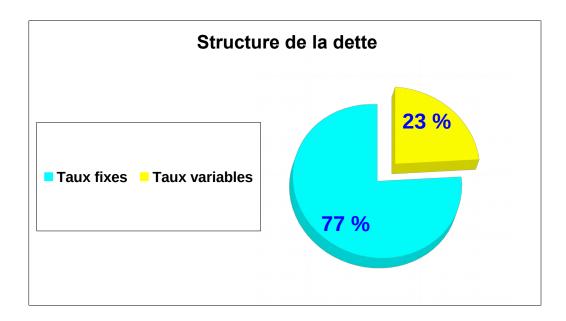
Restes à réaliser Dépenses (F)	8 214 000
Restes à réaliser Recettes (E)	3 070 000
Solde (E - F)	-5 144 000

Le solde global d'investissement 2021 est égal à la somme du solde cumulé d'investissement (- 12 567 K€) et de celui des restes à réaliser(- 5 144 K€), soit : -17 711 K€.

Il correspond au besoin de financement devant être couvert par le résultat de fonctionnement à affecter.

Le résultat de clôture de l'exercice calculé à partir des dépenses et recettes réalisées en Fonctionnement et Investissement, est positif et égal à : 3,6 millions (21,3 millions - 17,7 millions). Il est conforme à celui du compte de gestion.

Annexe Dette



Au 31/12/2021, l'encours de 105,2 millions reste sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Avec les emprunts 2021 souscrits exclusivement en taux fixes compte tenu de leur niveau très bas , la part de taux fixes augmente légèrement et reste prédominante (77 %). La part variable composée d'index classiques (euribor 1,3, et 6 mois), est de 23 %.

Le contexte de taux favorables (taux proches de 0 voire négatifs) nous a permis de réaliser des économies et de baisser encore le taux moyen de la dette de 2,26% en 2020, à 2,13 % en 2021.

La dette de la ville est désormais positionnée à 100 % en A1 (69 % début 2014) dans la charte Gissler et donc sans prêt hors charte (emprunts toxiques).

La durée moyenne d'amortissement est stable : 12 ans et 2 mois malgré la souscription d'emprunts d'une durée de 20 ans.

Un effort est fait pour étaler le remboursement de la dette en tenant compte de la nature des investissements, afin de préserver les marges de manœuvre de la collectivité.

Répartition par prêteurs

Les partenariats sont toujours très diversifiés :

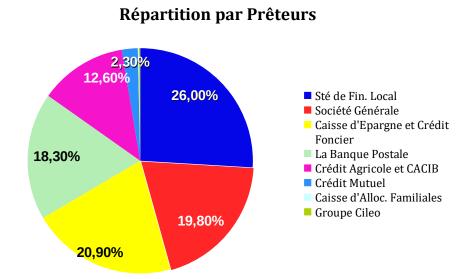
La SFIL (Société de Financement Local) est encore très présente dans l'encours de la ville (26 %), en raison de la sécurisation des anciens prêts structurés DEXIA.

La Société Générale conserve une part significative de l'encours près de 20 % mais qui diminue d'année en année.

Le groupe BPCE (21%) voit son encours augmenter grâce à plusieurs prêts accordés depuis 2018 dont un de 5 millions en 2021.

Avec un nouveau prêt de 4 millions la Banque Postale est le 4ème prêteur de la ville (18%). Le groupe Crédit Agricole avec un nouveau prêt de 3 millions souscrit en 2021 détient plus de 12% de l'encours.

Les autres établissements représentent moins de 3 %.



La diversification des prêteurs permet à la ville de couvrir sans difficulté chaque année son besoin de financement et de choisir les propositions les plus intéressantes.